



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2013

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, trésorière de la Ville d'Estérel :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2013 a été déposé à mon bureau, le 18 février 2013;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2012-611 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2013.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de Ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Ville d'Estérel, ce 20^e jour du mois de février 2013.

Nadine Bonneau
Trésorière